

Déclaration de maladie transmissible au médecin-inspecteur de l'Inspection Sanitaire

La présente déclaration est à renvoyer à l'Inspection Sanitaire:

- ou par voie postale au médecin-inspecteur 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
- ou au numéro de fax : 48 03 23
- ou par e-mail: inspection.sanitaire@ms.etat.lu

1. Maladie Diagn. certain Début
Suspect
2. Nom du malade épouse de
3. Sexe m / f; né le Nationalité.....
4. Profession.....
5. Lieu de travail.....
6. Domicile.....
7. Source d'infection.....
8. Le traitement est-il assuré ? oui / non
9. Le malade est-il hospitalisé ? oui / non
où médecin traitant
10. Risques de contagion (communauté, école, commerce, fabrique, etc.)
.....
11. En cas de décès : date cause
12. Une désinfection est-elle indiquée ? oui / non
13. Remarques.....

....., le

Le médecin traitant

(cachet)

N.B. Dans le cas de maladies transmises par voie sexuelle la source d'infection est à indiquer si cette communication présente un intérêt de santé public.



Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 portant désignation des maladies infectieuses ou transmissibles sujettes à déclaration obligatoire

Art. 1er. Les maladies infectieuses ou transmissibles susceptibles de déclaration, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire, sont les suivantes:

1. Maladies à prévention vaccinale (calendrier vaccinal recommandé)

- Coqueluche
- Diphtérie
- Hépatite B (aiguë et porteur chronique AgHBs+)
- Infection sévère à *Haemophilus influenzae* type b (méningite/septicémie, épiglottite, arthrite)
- Méningite à *Neisseria meningitidis* type C
- Oreillons
- Poliomyélite
- Rougeole
- Rubéole
- Tétanos

2. Maladies sexuellement transmissibles *

- Infection à *Chlamydia trachomatis* *
- Infection à *Neisseria gonorrhoeae* *
- Syphilis* (spécifier: primaire, secondaire, latente à savoir sérologies positives chez des malades non encore traités).

3. Hépatites virales

- Hépatite A (aiguë)
- Hépatite B (aiguë et porteur chronique Ag HBs+) *
- Hépatite C *

4. Maladies d'origine alimentaire, hydrique ou environnementale

- Botulisme
- Gastro-entérites et fièvres entériques à:
 - *Campylobacter* sp (spécifier le type)
 - *Cryptosporidium parvum*
 - *Entamoeba histolytica*
 - *Escherichia coli*, souches productrices de vérotoxines (VTEC)
 - *Giardia lamblia*
 - *Salmonella* sp (spécifier le type)
 - *Shigella* sp (spécifier le type)
 - *Yersinia* sp (spécifier le type)
- Leptospirose
- Listériose

- Trichinose

5. Maladies transmises par voie aérienne

- Anthrax
- Légionellose (spécifier le mode de diagnostic: culture, antigène urinaire, sérologie)
- Méningite:
 - à *Neisseria meningitidis* (méningite et/ou septicémie)
 - à *Streptococcus pneumoniae*
 - à *Haemophilus influenzae*
- SARS (Severe Acute Respiratory Syndrome)
- Tuberculose:
 - Primoinfection
 - Tuberculose extra-pulmonaire
 - Tuberculose pulmonaire

6. Zoonoses (d'origine non alimentaire)

- Brucellose
- Ehrlichiose
- Infection à *Echinococcus* sp
- Infection à Hantavirus
- Maladie de Lyme (érythème chronique migrant, neuroboréliose, manifestations tardives avec sérologie confirmée par Western blot)
- Rage
- Psittacose

7. Maladies importées

- Choléra
- Fièvres hémorragiques virales (fièvre jaune, Ebola, Lassa.....)
- Lèpre
- Malaria
- Peste
- Tularémie
- Variole

8. Autres maladies

- Encéphalopathies spongiformes transmissibles
- Infections congénitales
 - Cytomégalovirus
 - Rubéole
 - Toxoplasmose
- SIDA *

Art. 2 – Les maladies signalées par un astérisque (*) sont déclarées de façon anonyme par les lettres initiales du prénom, du nom patronymique et du sexe, suivies par l'année de naissance.